

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 19 mai 2017</b>	<b>N° 2017-316</b>

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TURNERIE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL  
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10  
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40  
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15  
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15  
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40  
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10  
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00  
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 19 mai 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de la nature</b>	<b>N° 2017-316</b>

---

### **Stratégie zones humides et projet BiodiverCité - Demande de cofinancements - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le développement de Bordeaux Métropole se doit de mieux prendre en compte les nombreux enjeux environnementaux de son territoire (zones humides, habitats sensibles, espèces protégées). Avec son rôle renforcé en matière de protection et de restauration de la biodiversité depuis la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM), la Métropole ambitionne aujourd'hui de mettre en place une politique d'aménagement plus durable.

Un aménagement équilibré de l'agglomération constitue donc un véritable défi pour la Métropole. En effet, le respect de la réglementation (et notamment l'application de la compensation) engendre actuellement des impacts économiques et temporels non négligeables sur les projets de développement. Par ailleurs, la destruction d'espaces naturels et le mitage urbain se poursuit et conduit à une perte pour l'environnement et l'attractivité du territoire. Les compensations sont quant à elles réalisées au coup par coup, sur des parcelles parfois éloignées du territoire métropolitain et causent donc un déficit d'espaces de nature sur la Métropole.

En l'état des connaissances, il est estimé que, entre autres, près de 3 400 hectares de zones humides potentielles, 700 hectares de forêts ou encore 1 700 hectares de landes et prairies ne font l'objet d'aucune forme de protection dans le Plan local d'urbanisme (PLU) 3.1. Aussi, ces milieux pourraient aujourd'hui être impactés par des projets sans que la Métropole ne puisse fournir de solutions adaptées, en termes de compensation notamment.

Pour répondre à cette multiplicité des enjeux, la Métropole a pour ambition de mettre en place une stratégie à l'échelle de son grand territoire visant à développer une démarche gagnant- gagnant :

- pour les porteurs de projets urbains en leur permettant d'intégrer la prise en compte des milieux naturels dès la conception des projets. Ils seront orientés vers des zones où les enjeux écologiques sont faibles voire inexistantes. Cet évitement permettra de ne pas se heurter aux contraintes réglementaires et aux surcoûts engendrés par l'impact environnemental des projets (facilitation de l'instruction). Dans le cas d'impacts résiduels, ces derniers seraient alors compensés sur des zones pré-identifiées par la métropole et facilement mobilisables.
- pour la préservation des milieux naturels. D'une part, en protégeant les zones à très fort enjeux écologiques (en complément de celles déjà présentes dans le PLU 3.1.). D'autre part, en créant

une dynamique autour des compensations résiduelles à l'échelle de la métropole. Ces espaces mis en cohérence (maîtrise foncière et de gestion) contribueront réellement au bon fonctionnement écologique du territoire.

Cette stratégie répond à l'enjeu de conciliation entre protection de la biodiversité et développement urbain. Elle s'appuiera sur des partenariats de recherche, techniques et financiers et s'inscrira dans une nécessaire démarche partagée à l'échelle de Bordeaux Métropole et avec les porteurs de projet.

L'objectif final est de définir la trame verte et bleue fonctionnelle métropolitaine et de partager ce nouveau projet avec les acteurs du territoire, en le rendant compréhensible et opérationnel.

- Définir et comprendre le fonctionnement de la Trame verte et bleue (TVB) de la Métropole bordelaise sur la base d'un modèle scientifique innovant de connectivités floristiques et faunistiques développé et testé spécifiquement par l'université pour le territoire, afin de hiérarchiser les secteurs en fonction de leurs enjeux écologiques ;
- Concevoir des outils d'accompagnement et de sensibilisation des acteurs du territoire, (élus, services de l'Etat, aménageurs et habitants) pour partager le projet et faciliter l'évolution des pratiques pour sa préservation et pour une meilleure mise en œuvre de la doctrine « éviter, réduire, compenser » - ERC (évaluation des impacts économiques directs et indirects de la stratégie, médiation scientifique par un sociologue, outils de communication dédiés, etc.) ;
- Expérimenter sur des sites pilotes une démarche environnementale adaptée au projet de valorisation économique et urbain du site et validée par les services de l'Etat afin de mieux appliquer la doctrine ERC (notamment sur les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc (2 500 hectares) et Innocampus (1 350 hectares) dans le cadre du pacte d'innovation métropolitain avec l'Etat) ;
- Expérimenter sur des sites de compensation pilotes des formes de gestion différentes : réserve d'actifs naturels directement gérée par la Métropole, partenariat public-privé, ou encore modalités de gestion confiées à un ou à plusieurs tiers opérateur de gestion écologique, coopérative de compensation écologique.

En plus d'être un outil décisionnel pour l'aménagement et un facilitateur des procédures réglementaires, cette stratégie va permettre de garantir la pérennité des secteurs à enjeux écologiques forts et d'améliorer leurs fonctionnalités. Le caractère global de la démarche apporte de la cohérence à l'ensemble du territoire tant sur le volet urbain que nature. Cette démarche « vers une stratégie métropolitaine en faveur des zones humides et de la biodiversité » a été présentée en Bureau le 16 février 2017

La durée totale de l'opération est de 33 mois et prendra fin en décembre 2019. Le budget prévisionnel global de l'opération pour Bordeaux Métropole s'élève à 1 000 222 euros TTC.

La Métropole s'est portée candidate à l'appel à projets « Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité » lancé par l'Etat en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME) dans le cadre du Programme investissement d'avenir (PIA) « démonstrateurs de la transition écologique et énergétique ». Dans le cadre de cet appel à projets, la Métropole a sollicité une participation financière de 321 061 € TTC sur les trois ans de réalisation, au titre de l'innovation présente dans les processus et modalités de mise en œuvre de cette stratégie.

Des financements de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du Département de la Gironde seront également recherchés, à hauteur des montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2017, 2018 et 2019 (€ TTC)</b>				
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
-Travaux sur les graphes paysagers et inventaires des pollinisateurs ; travaux sur les services rendus par les zones humides	208 772	- Agence de l'Eau	290 000	29
- Travaux sur les continuités aquatiques et les poissons et utilisation de la sociologie pour la gouvernance de projet	50 575	- Département	184 000	18
- Travaux sur les zones humides	95 875	- Etat via PIA	321 061	32
- Réalisation d'inventaires complémentaires sur la faune	100 000	- Bordeaux Métropole	205 161	21
- Réalisation de la carte des habitats de Bordeaux Métropole et inventaires phytosociologiques dont 70 % sur des zones humides potentielles	180 000			
- Définition des modalités de retranscription de la trame verte et bleue dans les documents réglementaires et d'urbanisme	50 000			
- Test des différentes méthodes de compensation (offre, demande, ...)	80 000			
- Mise en place de méthodes de concertation et d'accompagnement	80 000			
- Travaux sur l'économie en lien avec la biodiversité	50 000			
- Coordination des travaux des partenaires, et intégration de la TVB dans documents de planification (équivalent temps plein ingénieur présent dans les effectifs BM)	105 000			

<b>TOTAL</b>	<b>1 000 222</b>	<b>1 000 222</b>	<b>100</b>

L'ensemble des cofinancements attendus ce jour équivalent à environ 79 % du total de l'opération pour un montant global estimé à 795 061 € TTC. La part restant à la charge de Bordeaux Métropole sera de 205 161 € TTC, soit 21 % du montant global.

Dans l'optique où les fonds demandés dans le cadre de l'appel à projet « sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité » ne seraient pas à la hauteur escomptée, notre établissement pourra également se porter candidat pour l'obtention de Fonds européens de développement économique et régional (FEDER) et auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, cheffe de file sur le sujet de la biodiversité.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** les articles L.123-3 et D.123-2 et suivants du Code de l'éducation définissant les missions de l'université, notamment la recherche scientifique et technologique,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** pour concilier protection de la biodiversité et développement dur territoire, il est nécessaire d'aller vers une vision globale, apte à garantir la pérennité des secteurs à enjeux écologiques forts et à améliorer leurs fonctionnalités dans une logique gagnant-gagnant avec les enjeux de valorisation du territoire

#### **DECIDE**

**Article 1** : de valider l'engagement de la collectivité dans l'ensemble du projet BiodiverCité.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter pour le compte de Bordeaux Métropole, auprès de l'Etat, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde ou tout autre financeur public, une aide financière visant à favoriser la mise en place de la stratégie précitée.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les documents afférents à l'attribution effective de ces subventions.

**Article 4** : les recettes relatives à la mise en œuvre de l'opération seront imputées sur le budget principal en section d'investissement, chapitre 13, article 131.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>26 JUIN 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>26 JUIN 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---